

*Paris, le 11 décembre 2015*

Monsieur le Directeur,

**Objet** : dépôt d'un préavis de grève

Nous avons l'honneur de déposer un préavis de grève d'une durée de 48H00 heures. Ce préavis couvre l'ensemble des personnels de Melun Sénart PFR qu'il soit contractuel ou fonctionnaire, ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Ce préavis débutera le jeudi 31 décembre 2015 à 06H30 et se terminera le samedi 2 janvier 2016 à 06H30.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- **Compensation triple pour le 31 décembre**
- **CDIisation des intérimaires**
- **Le treizième mois**
- **Le II.1, grade de base pour tous**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le secrétaire général du SUD-TMT

Alain Crémel

